

2021-27.05.08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le **Feuillet 388**
ID : 080-200070969-20210527-2021_2705_08-DE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 27 MAI à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de ESCLAINVILLERS sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 48
· dont suppléés : 0

Membres représentés : 10

Votants : 58

Date de la convocation
21 mai 2021

Secrétaire de séance :
Ch. De Caffarelli

Messieurs DURAND Pierre, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK JérémY, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, M. DARCIS Philippe, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe,

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, Mme PATRICE-BOURDELLE de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. CHANTRELLE Brice de M. CAPELLE Hubert, M. DOVERGNE Alain de Mme ATTAGNANT Hélène, M. DE CAFFARELLI Christian de M. DEPRET Patrick, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. TEN Franck de M. VIOLETTE Paul, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Messieurs CARON Hubert, BERTHE Pascal, LEGRAND Marc, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean Noël, CAPELLE Hubert, DEPRET Patrick, VIOLETTE Paul, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

Mesdames ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

OBJET : ZONE DU VAL DE NOYE – VENTE M.DUQUENNE

RAPPORT DE Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique Tourisme

Vu l'avis des Domaines en date du 18.11.2020 annexé,

Vu les échanges entre les parties,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 mai 2021,

Vu les termes du bail commercial en date du 18 novembre 2016, signé entre la CCVN (Communauté de Communes du Val de Noye, représentée par son Président et la société AMBULANCES 2000, représentée par Monsieur Richard DUQUENNE, en tant que gérant,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 44, Contre : 6 : Mme MARCEL Marie-Hélène, M. CHARLES Gilles, M. LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, M. JUBERT Patrick, M. VIOLETTE Paul, Abstentions : 8 : M. COTTARD, M. DESROUSSEAUX Eric, Mme MENARD Sergine, M. DUTILLEUX Olivier, M. DARCIS Philippe, M. HEYMAN Christophe, M. PARENTY Vincent, M. LEROY Jean-Maurice), le Conseil Communautaire :

› Décide de vendre à Monsieur RICHARD DUQUENNE, 55, rue de Beauvoir 80500 ROLLOT, les locaux objets du bail commercial du 1^{er} octobre 2016, à savoir :

Un terrain cadastré ZV 75p1 situé Zone d'Activité du Val de Noye, lieu-dit «
à AILLY SUR NOYE (80250), d'une surface de 1 418m² sur lesquels sont édifiés un local comprenant des bureaux
d'une surface de 120 m², un parking intérieur sous abris d'une surface de 300 m² et un parking extérieur (cf : plan
joint)

- › Décide de fixer le prix de vente à 169 000 € HT (Cent soixante-neuf mille euros Hors taxes) auxquels s'ajoutera la TVA en vigueur,
- › Décide de confier la vente à Maître Anne-Laure CORNU, Notaire, 61 rue Sadi Carnot, 80250 AILLY SUR NOYE,
- › Autorise le Président, le Vice-Président Développement économique Tourisme à signer tous les documents en rapport avec cette décision (attestation, compromis, vente...)

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 27 MAI 2021
à ESCLAINVILLERS

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 31/05/2021

Affiché le ... 31/05/2021



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

SLO
N° 7300-SD
ID : 080-200070969-20210527-2021_2705_08-DE

**Direction générale
des Finances publiques**

**Direction générale des Finances
publiques
Direction départementale des finances
publiques de la Somme
Pôle Etat-Ressources-Stratégie
Pôle des évaluations domaniales
22 rue Amiral Courbet
80 026 AMIENS Cedex 1
Mél. : ddfip80.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr**

COM DE COM AVRE LUCE NOYE

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Chrsitian SADOWSKI

Amiens, l e 10/10/2020

Téléphone : 03 22 71 43.32

Réf. : 2020-751v0351 ds 2565233

AVIS DU DOMAINE sur LA VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS AGRICOLES.

ADRESSE DU BIEN : THENNES ZH 62,72 POUR 38 657 M² ET VILLERS AUX ÉRABLES ZH 26 POUR 525 M².

VALEUR VÉNALE : 0,57 € le m² soit ensemble 22 333 €. Marge 10 % accordée..

1 - SERVICE CONSULTANT : COM DE COM AVRE LUCE NOYE

Affaire suivie par : Mme Bloquet Marion.

2 - Date de consultation : 07/10/2020
Date de réception : 10/10/2020
Date de visite : 10/10/2020
**Date de constitution du dossier « en
état » :**

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de parcelles agricoles.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

PARCELLES AGRICOLES ACTUELLEMENT DESTINÉES À L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX INERTES .

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Com de com Avre Luce Noye.

Situation juridique : libre.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

ZONE N et A.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur du bien à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale du bien est estimée globalement à 22 333 €.

Thennes pour 38657 m² : 22 034 €

Villers aux érables pour 525 m² : 299 €

Une marge d'appréciation de +/-10 % pourra être retenue.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

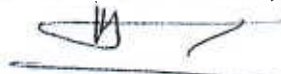
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la directrice départementale des finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des finances publiques



Christian SADOWSKI

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

ID : 080-200070969-20210527-2021_2705_08-DE

Commune d' ALLY-SUR-NOYE

Parcelle cadastrée section ZV n° 75

Lieudit : "La Voirie de Gingencom"

ECHELLE : 1/1250

PLAN PROJET DE DIVISION

ZV 68
55a6ca
"DU SENTIER"
(Société COTTINET)

ZV 70
(Société THIEME)
4879 m²

ZV 81
2700 m²
pour la société THIEME

ZV 75p1
1418 m²

ZV 75p2
5411 m²

ZV 75p3
3541 m²

ZV 78p1
181 m²

ZV 78p2
656 m²

ZV 76
1615 m²

ZV 83
6472 m²

ZV 77
2387 m²

ZV 84
E.D.E.
12 m²

ZV 74
14814 m²

ZV 80
13374 m²

ZV 72
CCVN
2465 m²

ZV 79
2519 m²

ZV 82
1000 m²

Surface du Lot
5165 m²

A.GEO

04 Janvier 2018

Géomètres-Experts-SAS
3, rue Seltier BP 20061
80500 MONTDIDIER
Tél : 03 22 78 08 73 Fax : 03 22 78 06 18

Dossier : 17/0143
Fichier : 170143_proj.dwg

Dr : 17/143

POUVOIR DELIVRE PAR LE PROPRIETAIRE
POUR LA DIVISION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

POUVOIR

Je soussigné monsieur :

Le Président de la Communauté de Communes AVRE, LUCE, NOYE (CCALN)

144, rue du Cardinal MERCIER BP 10009 – 80110 MOREUIL

propriétaire de la ou des parcelle(s) cadastrée(s) :

Commune d' AILLY-SUR-NOYE

Lieu-dit ZAC «La Voirie de Guyencourt »

Section ZV n° 75

commande à la SAS A.GEO Géomètres experts : 3, rue Sellier, 80500 MONTDIDIER

L'exécution du document d'arpentage de division de la ou des parcelle(s) désignée(s)
ci-dessus, qu'il peut effectuer selon l'une des méthodes suivantes (1) :

☐ D'après les indications que le propriétaire lui ont fournies au bureau

☐ En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain

☒ D'après un plan d'arpentage ou de bornage qu'il a lui même réalisé

et lui donne pouvoir pour accomplir toutes les démarches administratives relatives à cette
formalité, reconnaît avoir vu et pris connaissance des informations des propriétaires contenues
au dos de la chemise N°6463

Fait à

MOREUIL

(2)

le 08/01/2018

Bon pour pouvoir

(1) cocher la case correspondante

(2) signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE